



Vente de maison après veuvage

Par **mapa**, le **07/10/2014** à **15:55**

Bonjour,

Je suis veuf, possède une maison acquise avec mon épouse. Lors du décès de cette dernière, je suis devenu nu propriétaire pour 1/4 et usufruitier pour le reste.

J'ai rencontré une compagne et nous avons décidé de vivre ensemble (sans mariage ni pacs).

Je voudrais vendre cette maison (pour en racheter une ensemble).

De quelle part bénéficierai-je en cas de vente?

Les enfants peuvent-ils abandonner leur part à mon profit pour que je puisse racheter une maison?

Par **domat**, le **07/10/2014** à **17:25**

bjr,

pour vendre un bien il faut que l'ensemble des propriétaires soit d'accord sur les conditions de la vente.

si la maison était un bien commun vous devez avoir la moitié en pleine propriété et la part de votre épouse répartit entre vous usufruitier et vos enfants nus propriétaires.

pour la répartition du prix chacun recevra sa part en fonction de sa part de propriété dans le bien vendu.

vos enfants peuvent abandonner leurs parts mais ce n'est pas une obligation.

par contre ils peuvent participer à l'achat de la nouvelle maison.

cdt

Par **mapa**, le **07/10/2014** à **17:32**

Merci beaucoup pour votre réponse rapide